

SPENDESK
CARTE PRÉPAYÉE D'ENTREPRISE MASTERCARD®

ANNEXE

Cette annexe (« **Annexe** »), ainsi que les Conditions Générales de la Carte Prépayée d'Entreprise Rechargeable Internationale Mastercard (« **Conditions** ») réglementent l'utilisation de Votre Carte. L'expression ce **Contrat** fait à la fois référence à l'Annexe et aux Conditions.

Il vous sera demandé de confirmer Votre acceptation de ce Contrat au moment de Votre demande de Cartes sur la Plateforme Compte Entreprise. Si Vous refusez d'accepter ce Contrat, Nous ne serons pas en mesure de finaliser Votre commande de Cartes.

Sauf mention contraire, les mots et expressions employés au sein de cette Annexe sont entendus comme ayant la même signification et interprétation que celle donnée dans les Conditions.

Définitions

Système de Paiement : Mastercard International Incorporated. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

Devise Libellée : Livre Sterling Britannique.

Site Internet : <https://www.spendesk.com>

1. Service Client

Le Service Client peut être contacté des manières suivantes :

- Par email : support@spendesk.com.
- Par voie postale : 45 rue de Paradis, 75010 Paris, France
- Sur le Site Internet

Veuillez noter que Nous nous réservons le droit, après Vous en avoir informé lors de l'appel, d'écouter/enregistrer les conversations entre Vous et le Service Client pour en garantir la qualité.

2. Informations à fournir afin d'activer la Carte

L'Utilisateur de la Carte doit activer la Carte dès sa réception en suivant les instructions précisées sur la notice accompagnant la Carte.

Le code PIN de l'Utilisateur de la Carte lui sera communiqué à la fin de la procédure d'activation (par exemple par téléphone, SMS ou via le Site Internet).

3. Services inclus sur la Carte

Transmission des relevés de solde

Vous pouvez retrouver les fonds disponibles restant sur Votre Carte à tout moment en allant sur le Site Internet.

Cartes délivrées en Europe hors France

LIMITES DE CHARGEMENT

Montant maximum autorisé par chargement	7 700 GBP
Montant maximum autorisé par jour	7 700 GBP
Montant maximum autorisé par mois	15 400 GBP
Solde maximum sur la carte	10 000 GBP
Montant total des chargements sur 365 jours	46 400 GBP

LIMITES D'ACHAT

Nombre d'achats autorisés par jour	30 achats
Montant maximum pour un achat unique	3 800 GBP
Montant total d'achats autorisé par jour	7 700 GBP

Nombre d'achats autorisés sur 4 jours	120 achats
Montant total d'achats autorisé sur 4 jours	15 400 GBP

LIMITES RETRAIT D'ARGENT

Nombre de transactions en espèces autorisées par jour	10 retraits
Montant maximum pour une transaction en espèce unique	700 GBP
Montant total de transactions en espèces autorisé par jour	1 100 GBP

Nombre de transactions en espèces autorisées sur 4 jours	24 retraits
Montant total de transactions en espèces autorisé sur 4 jours	4 600 GBP

Cartes délivrées en France**LIMITES DE CHARGEMENT**

Montant maximum autorisé par chargement	7 700 GBP
Montant maximum autorisé par jour	7 700 GBP
Montant maximum autorisé par mois	15 400 GBP
Solde maximum sur la carte	10 000 GBP
Montant total des chargements sur 365 jours	46 400 GBP

LIMITES D'ACHAT

Nombre d'achats autorisés par jour	30 achats
Montant maximum pour un achat unique	2 500 GBP
Montant total d'achats autorisé par jour	7 700 GBP

Nombre d'achats autorisés sur 4 jours	120 achats
Montant total d'achats autorisé sur 4 jours	15 400 GBP

LIMITES RETRAIT D'ARGENT

Nombre de transactions en espèces autorisées par jour	10 retraits
Montant maximum pour une transaction en espèce unique	700 GBP
Montant total de transactions en espèces autorisé par jour	700 GBP

Nombre de transactions en espèces autorisées sur 30 jours	24 retraits
Montant total de transactions en espèces autorisé sur 30 jours	700 GBP

Vous pouvez (i) retirer des fonds en espèces par le biais des DAB (même si des frais s'appliquent à l'utilisation de ce service comme indiqué ci-dessous) ou (ii) payer pour des biens ou services (par le biais d'un terminal électronique de paiement approprié) sur tous les terminaux de paiement électronique (« TPE ») des points de vente affichant le symbole MasterCard®.

FRAIS DE TRANSACTION

Tous les paiements effectués à l'aide de Votre Carte doivent être effectués dans la Devise Libellée. Si une Carte est utilisée pour payer des biens et des services dans une devise de l'EEE différente de la Devise Libellée, le montant à payer sera converti au taux de conversion Mastercard. Afin de vous permettre de comparer les frais de conversion de devises, vous pouvez consulter en temps réel la différence en pourcentage entre le montant qui sera débité de votre Carte pour une Transaction en devise étrangère (il s'agit de la majoration appliquée par le Système de Paiement ainsi que tous les autres frais) et les derniers taux de change en euros disponibles publiés par la Banque Centrale Européenne. Vous pouvez consulter ces informations sur la Plateforme. Vous acceptez et convenez que les Articles 3a (5) et (6) du Règlement (EC) 924/2009 (tel que modifié par le Règlement (EU) 2019/518) ne s'appliquent pas et qu'aucun message électronique ne vous sera envoyé lors de la réalisation d'une transaction en devise étrangère.

Veuillez noter que les taux de conversion peuvent fluctuer et qu'ils peuvent changer entre le moment où la Transaction est effectuée et le moment où il est établi et facturé sur Votre Carte. Des frais de gestion de change seront appliqués comme indiqué ci-dessous :

Payer avec Votre Carte	Paiement avec Votre Carte dans la devise de Votre Carte ⁽¹⁾	gratuit
	Paiement avec Votre Carte dans une devise différente de celle de Votre Carte ⁽¹⁾	gratuit
Retrait d'espèces	Retrait d'espèces dans la devise de Votre Carte ⁽²⁾	0,75% (min 1 GBP) par retrait
	Retrait d'espèces dans une devise différente de celle de votre Carte ⁽²⁾	0,75% (min 2,5 GBP) par retrait
Frais de gestion de change	Frais applicable à toutes les opérations (paiements et retraits) effectuées dans une devise différente de celle de la Carte	2,99%

⁽¹⁾ Note : dans certains pays, certains commerçants peuvent facturer des frais supplémentaires pour le paiement par carte. Ces frais, fixés par le commerçant, vous seront notifiés au moment de l'achat.

⁽²⁾ Note : dans certains pays, l'utilisation des DAB peut être soumise à des Frais applicables, à des règles ou règlements de surcoût du DAB concerné ou à d'autres institutions ou associations financières, en dehors de notre connaissance ou contrôle.

FRAIS DE CHARGEMENT ET DE VIREMENT

Charger Votre Carte	Virement bancaire frais de chargement	gratuit
---------------------	---------------------------------------	---------

FRAIS INTERNET, SVI, SERVICE CLIENT, SMS

Frais Service En Ligne	Activation	gratuit
	Obtenir Votre solde	gratuit

Obtenir les informations concernant toutes Vos transactions	gratuit
Récupérer et imprimer relevés	gratuit
Bloquer ou débloquer Votre Carte	gratuit
Déclarer la perte ou le vol de Votre Carte	gratuit
Rappel du PIN	gratuit